

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025 Convocation du 20 janvier 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 20 janvier 2025, s'est réuni le lundi 27 janvier 2025 à dix-neuf heures, à la mairie - salle d'honneur.

Etaient présents : BARLOGIS Pierre, CLAVEQUIN Jean-Pierre, MOYON Jean-Louis, CHIPAUX Franck, DOUCEY Xavier, DAMOTTE Julien, ZABOLLONE Thierry, CANTIN Renate, COURTOT Marie-Josèphe, BORNE Anne-Lise,

Absents excusés : ROSSELOT Nathalie, RETTENBACH Aline,

Procuration de : Mme Evelyne VIVIER à Mr Pierre BARLOGIS.
Mme Annie FORINI à Jean-Pierre CLAVEQUIN
Mme Viviane STEVENOT à Renate CANTIN

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité
Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

1 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Le Maire donne la parole à Renate CANTIN afin de faire le point sur l'avancée du recensement et les éventuelles difficultés rencontrées suite à un arrêt maladie d'un des agents recenseur.

Mme CANTIN fait part aux membres du conseil que le taux d'avancement est tenu au terme de la deuxième semaine. Il est impératif que chaque agent maintienne un rythme régulier sur le terrain pour finaliser et mener à bien leur mission.

LAGUNES DE STOCKAGE DE DIGESTAT

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations porte à notre connaissance le projet de création d'une lagune de stockage de digestat par la SAS des Longchamps à Trévenans.

Le Maire présente le projet qui consiste à créer une lagune de stockage de digestat liquide pour augmenter la capacité de stockage, optimiser les transports et disposer d'un stockage à proximité des parcelles d'épandage sur la commune de Trévenans.

Le Maire rappelle également que la SAS des Longchamps exploite une unité de méthanisation ainsi qu'un élevage porcin basés sur la commune d'Andelnans.

Le Maire laisse le temps aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du dossier de projet de lagune de stockage de digestat sur Trévenans. Il les informe que la commune bénéficie uniquement d'un avis consultatif et doit transmettre ses remarques ou observations avant le 05 février sur ce projet et que sans réponse de notre part, notre avis sera réputé favorable.

Les remarques et observations suivantes sont relevées :

- L'accès désigné « Rue des Résinots » n'est pas envisageable au vu de la problématique existante lors de l'écoulement des eaux pluviales. Les eaux de ruissellement sont très importantes par temps de forte pluie et se déversent rapidement dans le village provoquant des inondations ; nous insistons vivement sur les risques sanitaires encourus.
- La pluviométrie mentionnée est incorrecte : elle ne correspond pas à la pluviométrie relevée sur la station météorologique de Dorans.
- La présence d'un puit de captage à la « Senaille » se trouve à 550 m de l'installation prévue. Une analyse de l'eau de captage semble nécessaire.
- La présence du ruisseau en aval côté sud « secteur Senaille » a été omise.
- Il est nécessaire de sauvegarder l'aspect touristique par la présence d'un chemin de randonnée très emprunté sur ce secteur ainsi que la présence de chevaux à côté du site.
- Les risques sanitaires à long terme sur la faune, la flore mais également sur la population sont inconnus et aucune maîtrise sur le produit est actuellement connue sur le risque des sols.
- Le plan de la nappe phréatique est absent du dossier.
- La nécessité de couvrir l'ouvrage.
- Risque d'accentuation des odeurs tout au long du stockage qui viendront en plus de celles occasionnées lors des épandages.
- Le Conseil Municipal relève la problématique accessibilité et voirie. Le chemin prévu dans le porter à connaissance n'est pas carrossable et ne permet pas d'accéder au lieu du projet.

Les chemins ruraux sont carrossables mais pas adaptés au trafic de tracteurs par tout temps. Actuellement le trafic se fait par beau temps. En cas de réalisation du projet le trafic aura lieu par tout temps et accélèrera les dégradations des chemins, et cela tout particulièrement durant la période de novembre à mars.

Le projet se situe en partie haute et implique une utilisation des chemins sur toute leur longueur.

Avis du CM : Contre à l'unanimité. Une information au public va être faite

Levée de la séance à 9 h 15

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.